

**Pour
approbation**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 18 NOVEMBRE 2025 À 19 H
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DESJARDINS**

Sont présents : Monsieur Jacques Poulin, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :
François Bégin, conseiller, district n° 1
Manon Huard, conseillère, district n° 2
Myriam Deroy, conseillère, district n° 4
Emmanuelle Roy, conseillère, district n° 5
Robert Genest, conseiller, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Linda Déchène, secrétaire de direction et greffière adjointe

Est absent : Monsieur Louis Cloutier, conseiller, district n° 3

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAL

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

3. CORRESPONDANCE

3.1 Liste de la correspondance du mois d'octobre 2025

4. GESTION DES FINANCES

4.1 Dépôt des rapports budgétaires au 30 septembre 2025 et au 31 octobre 2025

4.2 Adoption des comptes à payer au 30 septembre 2025

4.3 Adoption des comptes à payer au 31 octobre 2025

4.4 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 3 / Travaux de réfection de l'enveloppe, du plancher intérieur, des voiles et divers à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac, phase 4 / Construction Côté et Fils inc.

4.5 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 2 / Travaux de réfection d'infrastructures de la rue Boilard incluant la rue des Tilleuls / Excavation Tourigny inc.

5. AFFAIRES COURANTES

5.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu des Règlements relatifs aux PIIA

5.2 Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 4, rue de la Montagne et désigné sous le numéro de lot 4 743 297

5.3 Allocations de départ / Messieurs Michael Tuppert, Marcel Gaumond et madame Roxane Boutet

5.4 Renouvellement du contrat d'assurance générale pour l'année 2026 / FQM Assurances inc.

5.5 Adoption du budget 2026 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

5.6 Nomination d'une mairesse suppléante

5.7 Autorisation de signature / Effets bancaires (mairesse suppléante)

5.8 Nomination d'une représentante et d'un substitut à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)

5.9 Abandon du projet de coopérative d'alimentation à Fossambault-sur-le-Lac / Annulation d'un emprunt effectué au Réseau social d'investissement du Québec (RISQ)

Pour approbation

- 5.10 Autorisation de signature / Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales, volet 1 (PRACIM) / Réfection de la Chapelle Notre-Dame-de-Liesse
- 5.11 Établissement du calendrier des séances régulières du conseil municipal pour l'année 2026
- 5.12 Demande de désignation à titre de célébrant pour un mariage civil ou une union civile
- 6. **PARTIE INFORMATIVE**
- 7. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 8. **AFFAIRES DIVERSES**
- 9. **PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
- 10. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

150-11-2025

1. **ORDRE DU JOUR**

1.1 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Robert Genest
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

151-11-2025

2. **PROCÈS-VERBAL**

2.1 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Derooy
APPUYÉ par la conseillère Manon Huard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 tel que déposé;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

3. **CORRESPONDANCE**

3.1 **Liste de la correspondance du mois d'octobre 2025**

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois d'octobre 2025 et invite les membres du conseil à la consulter.

4. **GESTION DES FINANCES**

4.1 **Dépôt des rapports budgétaires au 30 septembre 2025 et au 31 octobre 2025**

Le directeur général dépose, aux membres du conseil municipal, les rapports budgétaires au 30 septembre 2025 et au 31 octobre 2025 et les invite à les consulter.

152-11-2025

4.2 **Adoption des comptes à payer au 30 septembre 2025**

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 30 septembre 2025 totalisant 849 847,48 \$.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller François Bégin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer au 30 septembre 2025 totalisant une somme de 849 847,48 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

153-11-2025

4.3 Adoption des comptes à payer au 31 octobre 2025

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 31 octobre 2025 totalisant 1 958 511,40 \$.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par la conseillère Myriam Deroy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer au 31 octobre 2025 totalisant une somme de 1 958 511,40 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

154-11-2025

4.4 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 3 / Travaux de réfection de l'enveloppe, du plancher intérieur, des voiles et divers à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac, phase 4 / Construction Côté et Fils inc.

ATTENDU la correspondance du 3 novembre 2025 de la firme Atelier 4^e Niveau recommandant le paiement du décompte progressif n° 3 à l'entreprise Construction Côté et Fils inc., dans le cadre des travaux de réfection de l'enveloppe, du plancher intérieur, des voiles et divers à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac, phase 4 (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Bégin
APPUYÉ par le conseiller Robert Genest
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement d'un montant de 73 440 \$, plus les taxes applicables à l'entreprise Construction Côté et Fils inc. dans le cadre des travaux de réfection de l'enveloppe, du plancher intérieur, des voiles et divers à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac, phase 4;

QUE cette dépense soit défrayée à même le Règlement numéro 12740-2025 et le surplus non affecté.

155-11-2025

4.5 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 2 / Travaux de réfection d'infrastructures de la rue Boilard incluant la rue des Tilleuls / Excavation Tourigny inc.

ATTENDU la correspondance du 31 octobre 2025 de la firme ARPO Groupe-conseil recommandant le paiement du décompte progressif n° 2 à l'entreprise Excavation Tourigny inc., dans le cadre des travaux de réfection d'infrastructures de la rue Boilard incluant la rue des Tilleuls (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par la conseillère Myriam Deroy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Pour approbation

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement d'un montant de 681 858,10 \$, plus les taxes applicables à l'entreprise Excavation Tourigny inc., dans le cadre des travaux de réfection d'infrastructures de la rue Boilard incluant la rue des Tilleuls;

QUE cette dépense soit défrayée à même le Règlement numéro 12690-2025 et le surplus non affecté.

5. AFFAIRES COURANTES

156-11-2025

5.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu des Règlements relatifs aux PIIA

ATTENDU QUE les demandes de permis assujetties aux Règlements relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été analysées lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 30 octobre 2025;

ATTENDU le tableau-synthèse déposé en date du même jour et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard
APPUYÉ par la conseillère Myriam Deroy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du CCU apparaissant au tableau en vertu des Règlements relatifs aux PIIA;

QUE l'inspectrice en bâtiment et en environnement soit autorisée à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur les demandes assujetties aux PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

157-11-2025

5.2 Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 4, rue de la Montagne et désigné sous le numéro de lot 4 743 297

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme étant le numéro de lot 4 743 297, situé au 4, rue de la Montagne, laquelle vise à autoriser la construction d'un garage isolé à 13 m de la ligne de lot avant, alors que les garages isolés sont autorisés en cour avant à plus de 20 m de la ligne de lot avant;

ATTENDU QUE la disposition réglementaire visant l'objet de la présente demande est l'article 9.2 du Règlement de zonage 12060-2021 et ses amendements;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la présente demande de dérogation le 30 octobre 2025 et recommande au conseil municipal d'accepter la dérogation mineure sur le lot 4 743 297;

ATTENDU QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Deroy
APPUYÉ par la conseillère Manon Huard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure déposée sur l'immeuble connu comme étant le numéro de lot 4 743 297, situé au 4, rue de la Montagne.

158-11-2025

5.3 Allocations de départ / Messieurs Michael Tuppert, Marcel Gaumond et madame Roxane Boutet

ATTENDU QUE monsieur Michael Tuppert a occupé le poste de conseiller pendant les années 2009 à 2025;

ATTENDU QUE monsieur Marcel Gaumond a occupé le poste de conseiller pendant les années 2013 à 2025;

ATTENDU QUE madame Roxane Boutet a occupé le poste de conseillère pendant les années 2021 à 2025;

ATTENDU l'article 30.1 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* qui prévoit la remise d'une allocation de départ à tout élu municipal lorsqu'il quitte ses fonctions;

ATTENDU le calcul des allocations de départ préparé par la directrice du Service des finances, madame Peggy Bilodeau (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par la conseillère Myriam Dero
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De verser à messieurs Michael Tuppert, Marcel Gaumond et madame Roxane Boutet les montants suivants à titre d'allocations de départ :

Monsieur Michael Tuppert	6 560,71 \$
Monsieur Marcel Gaumond	5 360,12 \$
Madame Roxane Boutet	1 640,18 \$

QUE cette dépense soit défrayée à même le surplus non affecté.

159-11-2025

5.4 Renouvellement du contrat d'assurance générale pour l'année 2026 / FQM Assurances inc.

ATTENDU le renouvellement d'assurance générale reçu du Fonds d'assurance des municipalités du Québec en date du 1^{er} octobre 2025 (document en annexe);

ATTENDU le statut particulier du Fonds d'assurance des municipalités du Québec qui exempte les municipalités de procéder à des appels d'offres pour lui octroyer un contrat d'assurance;

ATTENDU QUE FQM Assurances inc. agit à titre de mandataire du Fonds d'assurance des municipalités du Québec;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Dero
APPUYÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à payer un montant de 157 435 \$, plus les taxes applicables, pour le renouvellement du contrat d'assurance générale, à FQM Assurances inc. pour la période du 31 décembre 2025 au 31 décembre 2026.

QUE cette dépense soit défrayée à même le budget de fonctionnement 2026.

Pour approbation

160-11-2025 5.5 Adoption du budget 2026 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

ATTENDU QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a adopté le 18 septembre 2025 ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026 (documents en annexe);

ATTENDU QUE les municipalités membres de la Régie doivent approuver le budget 2026 par une résolution de leur conseil municipal;

ATTENDU QUE cette procédure réfère à l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard
APPUYÉ par le conseiller Robert Genest
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac adopte le budget 2026 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf représentant des revenus et des dépenses équilibrées pour 21 452 818 \$;

QUE le conseil municipal de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac adopte la quote-part GMR 2026 présentée dans le tableau Rapport final de tonnage pour le calcul des quotes-parts 2026, établie à 213,89 \$ par tonne métrique et qui représente une augmentation de 2,95 %, considérant que cette augmentation varie d'une municipalité à une autre;

QUE le conseil municipal de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac adopte la quote-part BFS 2026 présentée dans le tableau Quotes-parts 2026 – Boues de fosses septiques, sachant que ces quotes-parts sont établies par secteur, révisées et facturées au réel à la fin de chaque année financière, représentant 219,09 \$ pour le secteur A-B, 192,99 \$ pour le secteur C et 163,20 \$ pour le secteur D;

QUE le conseil municipal de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac approuve également le programme triennal des immobilisations 2026-2028 de 14 222 593 \$ adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 18 septembre 2025;

QUE cette dépense soit défrayée à même le budget de fonctionnement 2026.

161-11-2025 5.6 Nomination d'une mairesse suppléante

ATTENDU la formation du nouveau conseil municipal;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer une mairesse suppléante;

ATTENDU la volonté du maire de diviser le mandat de maire suppléant par période de neuf (9) mois;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jacques Poulin
APPUYÉ par le conseiller François Bégin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer madame Manon Huard conseillère au district n°2, à titre de mairesse suppléante pour la période du 18 novembre 2025 au 31 août 2026, en remplacement de monsieur Marcel Gaumond.

162-11-2025	5.7 Autorisation de signature / Effets bancaires (mairesse suppléante) ATTENDU QUE les chèques et effets négociables de la Municipalité sont signés par le maire ou la mairesse suppléante et le directeur général et trésorier de la Ville ou la directrice du Service des finances et trésorière adjointe, tel qu'il est prévu à l'article 100.1 de la <i>Loi sur les cités et villes</i>; ATTENDU la nomination de madame Manon Huard à titre de mairesse suppléante pour la période du 18 novembre 2025 au 31 août 2026, selon la résolution 161-11-2025 adoptée le 18 novembre 2025; IL EST PROPOSÉ par le maire Jacques Poulin APPUYÉ par le conseiller François Bégin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ : D'autoriser madame Manon Huard, conseillère au district n° 2, à signer les chèques et effets négociables émis par la Ville de Fossambault-sur-le-Lac pour la période du 18 novembre 2025 au 31 août 2026, et ce, à titre de mairesse suppléante.
163-11-2025	5.8 Nomination d'une représentante et d'un substitut à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) ATTENDU QU'il y a lieu de nommer une représentante et un substitut pour représenter la Ville auprès de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP); IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Derooy APPUYÉ par le conseiller François Bégin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ : DE mandater madame Manon Huard, conseillère au district n° 2, à titre de représentante et monsieur Jacques Poulin, maire, à titre de substitut de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac au conseil d'administration de la RRGMRP; QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac accepte de défrayer les dépenses des élus concernés, sur présentation de pièces justificatives, dans le cadre de leurs activités sur ce conseil d'administration, dans la mesure où aucune compensation financière ne leur est accordée par cet organisme; QUE le greffier soit autorisé à transmettre une copie de cette résolution à la RRGMRP. Cette résolution abroge la résolution 260-11-2021 adoptée par le conseil municipal le 16 novembre 2021.
164-11-2025	5.9 Abandon du projet de coopérative d'alimentation à Fossambault-sur-le-Lac / Annulation d'un emprunt effectué au Réseau social d'investissement du Québec (RISQ) ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac désirait implanter une coopérative d'alimentation sur son territoire; ATTENDU QUE le Réseau social d'investissement du Québec (RISQ) avait octroyé un prêt de 3 895 \$ au comité provisoire de la Ville;

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse de la Fédération des coops d'alimentation du Québec, il aurait fallu plusieurs années avant que la coop soit rentable (document en annexe);

ATTENDU QUE la Ville n'a eu d'autre choix que d'annuler le projet;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Robert Genest
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'informer le RISQ de l'abandon du projet de coop par la Ville de Fossambault-sur-le-Lac;

DE prendre entente avec le RISQ concernant le montant emprunté de 3 895 \$;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document à cet effet.

165-11-2025

5.10 Autorisation de signature / Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales, volet 1 (PRACIM) / Réfection de la Chapelle Notre-Dame-de-Liesse

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière au volet 1 du PRACIM 2025–2028 pour son projet de réfection de la Chapelle Notre-Dame-de-Liesse;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Bégin
APPUYÉ par la conseillère Manon Huard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRACIM 2025-2028 et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour le projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'entretien régulier, de maintien et de fonctionnement du bâtiment subventionné pour atteindre ou même prolonger sa durée de vie;

QUE la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour le projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM 2025-2028 associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document à cet effet.

166-11-2025

5.11 Établissement du calendrier des séances régulières du conseil municipal pour l'année 2026

ATTENDU QUE selon l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, la Municipalité a l'obligation d'établir le calendrier des séances régulières du conseil municipal au début de chaque année civile (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Genest
APPUYÉ par la conseillère Myriam Deroy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE procéder à l'adoption du calendrier 2026 des séances régulières du conseil municipal comme suit :

- | | |
|--------------|---------------|
| • 13 janvier | • 14 juillet |
| • 10 février | • 11 août |
| • 10 mars | • 8 septembre |
| • 14 avril | • 13 octobre |
| • 12 mai | • 10 novembre |
| • 9 juin | • 8 décembre |

QUE les séances régulières pour l'année 2026 se tiennent à compter de 19 h au Centre communautaire Desjardins.

167-11-2026

5.12 Demande de désignation à titre de célébrant pour un mariage civil ou une union civile

ATTENDU QUE les articles 366 et 521.3 (2) du Code civil du Québec permettent aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au Directeur de l'état civil d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a reçu des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles sur son territoire;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville que des membres du conseil municipal soient désignés comme célébrants compétents sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard
APPUYÉ par le conseiller Robert Genest
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE demander au Directeur de l'état civil de désigner madame Myriam Derooy, conseillère au district n° 4, monsieur François Bégin, conseiller au district n° 1 et monsieur Robert Genest, conseiller au district n° 6, comme célébrants compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur son territoire;

DE transmettre une copie de la présente résolution au Directeur de l'état civil.

6. PARTIE INFORMATIVE

Monsieur le maire informe la population sur les sujets suivants :

6.1 Journal « L'Entre-Guillemets »

La prochaine édition du journal « L'Entre-Guillemets » paraîtra le 1^{er} décembre prochain.

6.2 Adoption du budget 2026

Le budget pour l'année 2026 sera adopté lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le 16 décembre prochain.

6.3 Adoption du Règlement de taxation

Le Règlement de taxation sera adopté lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le 18 décembre prochain.

6.4 Noeudvembre (Movember)

Monsieur le maire invite la population à donner généreusement pour le cancer de la prostate.

6.5 Journée nationale des bénévoles

La Journée nationale des bénévoles aura lieu le 5 décembre prochain. Une soirée de reconnaissance en leur honneur sera organisée en 2026.

6.6 Consultation finale sur le projet de réglementation sur la navigation de plaisance

La consultation finale sur le projet de réglementation concernant la navigation de plaisance se tiendra le mardi 25 novembre prochain, à 19 h, au Centre Anne-Hébert, à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. Il est possible de répondre au sondage par le biais de notre site Internet.

6.7 Comités des élus

Monsieur le maire présente la liste des responsabilités et des comités attribués aux membres du conseil municipal pour les années 2025-2029.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document.

8. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 33, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la période de questions à 19 h 33.

168-11-2025

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 19 h 33.

Jacques Poulin, maire

Jacques Arsenault, greffier
CRHA

Pour approbation